

**Octobre 2021**

### **Organisation du travail - modalités sanitaires**

Les modalités restent inchangées au SPF Finances pour le mois d'octobre. Il est donc toujours possible de télétravailler à 100 %. Le retour au bureau est toutefois possible et encouragé par l'autorité comme prévu par la circulaire 685 bis du 27 août 2021 (directives dans le cadre des mesures particulières Covid-19 pour les membres du personnel de la Fonction publique fédérale en matière d'organisation du travail).

Si les mesures sanitaires doivent être respectées dans les bâtiments, le certificat de vaccination n'est pas et ne peut pas être réclamé par l'employeur.

L'autorité va prochainement publier une nouvelle communication pour l'organisation à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

L'indemnité pour télétravail supplémentaire de 20 € n'a pas été prolongée au-delà du 30 septembre dans l'état actuel des textes pris par la Fonction publique fédérale. Sans base légale, le SPF Finances ne pourra plus la verser à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Les abonnements en transport en commun sont à nouveau pris en charge par le SPF Finances. Toutefois, si vous avez entamé une carte de plusieurs voyages ou aviez souscrit à un abonnement, soyez attentifs

aux communications faites sur l'intranet (remboursement des cartes au prorata des trajets pris, ...).

### **Horaire variable**

Pour rappel, la CGSP a remis un avis négatif sur l'instruction du 16 août 2021, entrée en vigueur ce 1<sup>er</sup> septembre 2021, qui instaure une plus grande flexibilité au SPF Finances.

A peine publiée, cette instruction a suscité beaucoup de questions au niveau de son application et de son interprétation. Vous êtes nombreux à avoir alerté la CGSP de la mise en place de pratiques contraires au texte et à la philosophie qui le sous-tend : la confiance et la continuité du service.

La CGSP a réitéré sa demande de disposition transitoire sur la charge du travail afin d'éviter toute dérive.

L'autorité devrait soumettre une nouvelle version de l'instruction prochainement. Il est important que vous relayiez vos questions et remarques aux délégués CGSP.

La CGSP qui, dans son avis a émis un certain nombre de remarques (rappel des 38h semaine, accords d'équipe, ...), espère cette fois être entendue.

### **Mobilité interne**

La CGSP interpelle régulièrement l'autorité sur les procédures de mobilité interne. La CGSP revendique un système de mutations, avec des mouvements réguliers et avec l'ancienneté comme critère de classement. L'autorité a annoncé qu'elle allait revoir le système actuel. La CGSP rappellera ses revendications en la matière.

### **Accession de niveau**

Pour la CGSP, il est important que le SPF Finances organise régulièrement des épreuves d'accession de niveau et que le personnel soit mis en mesure de pouvoir préparer ces épreuves. Un calendrier a été publié sur l'intranet ce 28 septembre 2021.

Les informations sur la procédure et les inscriptions relatives à la 3<sup>ème</sup> série d'épreuves d'accession au niveau A, seront disponibles à partir du 10 novembre 2021 (épreuves organisées début 2022).

Les épreuves d'accession du niveau C vers le niveau B seront organisées en 2022 (inscriptions mi-2022 et épreuves automne 2022).

La CGSP ne manquera pas de rappeler l'importance d'organiser ces épreuves et de mettre le personnel dans de bonnes conditions pour pouvoir les présenter et les réussir.

### **Prestations en dehors des heures ordinaires - Organisation spécifique du temps de travail (RU) - nouvelles règles à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Les prestations en dehors des heures ordinaires sont régies au SPF Finances par différentes notes de service. Le manque structurel de personnel a entraîné un stock important de nombre d'heures qui sont toujours en attente de récupération. L'autorité a souhaité mettre en place une uniformisation de ces règles à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et établir un plan d'apurement. La nouvelle note abroge donc une série de notes et pratiques existantes au SPF Finances.

Pour la CGSP, les prestations supplémentaires doivent être liées à la réalisation de missions en dehors des heures de bureaux et ne peuvent être un outil de gestion du manque de personnel.

Si la CGSP comprend la nécessité de revoir les différents systèmes, la CGSP n'accepte pas que cela se fasse au détriment du personnel qui a presté ces heures en période de crise (attentats, CoViD-19, opérations particulières, ...) ou pour assurer la continuité du service avec l'optique de pouvoir les récupérer à un moment qui leur convient (ce qui a été dit à l'époque).

La CGSP a rappelé à l'autorité qu'elle devait éviter de placer le personnel dans une situation d'insécurité juridique. L'attention de l'autorité a par ailleurs également été attirée sur les

difficultés opérationnelles que pourrait engendrer le plan de récupération présenté.

La CGSP, si elle approuve la note en ce qu'elle reprend la législation applicable (repos pris dans les 4 mois), a remis un avis négatif en raison du calendrier, du court laps de temps prévu pour l'apurement des repos accumulés (insécurité juridique) et d'un manque d'information.

Depuis, l'autorité a prévu une certaine souplesse dans l'application de la note pour certains services dont la continuité aurait été mise à mal par le plan d'apurement et un accord de l'Inspection des Finances a été obtenu pour permettre, à titre exceptionnel, au personnel qui a plus de 35 jours, de pouvoir opter pour le paiement de ces heures prestées en dehors des heures ordinaires.

La CGSP a insisté pour qu'une communication claire soit faite au personnel.

### **Fedorest**

Les activités de Fedorest suivront l'évolution de la reprise du travail dans les bureaux. L'offre sera adaptée aux attentes. Il est important lorsque nous sommes dans les bâtiments du SPF Finances de consommer « Fedorest » 😊 !

### **Fedopress, l'imprimerie du SPF Finances**

La CGSP a demandé que la situation de l'imprimerie du SPF Finances (Fedopress) soit mise à l'ordre du jour d'une réunion de concertation sociale.

Une partie du matériel de Fedopress n'appartient pas au SPF Finances et le contrat de location se termine en janvier 2022 (il s'agit des machines qui assurent les impressions dites « transactionnelles », dont les avertissements-extrait de rôle).

Le Ministre des Finances a fait choix de ne pas prolonger le contrat de location pour des raisons purement budgétaires. Lors de la présentation du projet d'externalisation le 22 octobre 2020, même si l'objet de la concertation sociale ne portait que sur l'avenir du personnel concerné, la CGSP a critiqué le projet et les estimations faites.

Une procédure de redéploiement (procédure sui generis du SPF Finances) avait été annoncée avec affectation dans des nouvelles fonctions en octobre/novembre 2021.

Une réunion du Comité de Concertation de Base sera organisée prochainement à la demande de la CGSP.

### **PersoPoint**

PersoPoint (SPF BOSA) est le Secrétariat chargé de l'administration des salaires et du personnel de l'Administration fédérale.

Il est prévu qu'une partie des tâches actuellement assurées par le SPF Finances le soient dorénavant par PersoPoint avec transfert du personnel. Initialement le transfert était prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il vient d'être postposé au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La CGSP a insisté pour que le transfert sur base volontaire soit privilégié, que la situation des agents qui décident de rester au SPF Finances soient prises en compte et que le personnel concerné soit formé et informé.

Une présentation des services PersoPoint qui procèdent aux récupérations de paiements indus a été faite au Comité B, l'occasion pour la CGSP de poser un certain nombre de questions.

Pour la CGSP, le recouvrement doit se faire dans le respect des règles établies et l'agent doit pouvoir à la seule lecture du courrier comprendre le montant qui lui est réclamé, les raisons de la révision, disposer du calcul qui a été fait et être informé des possibilités de contestation.

Si vous faites l'objet d'une procédure de récupération, contactez vos délégués afin qu'ils examinent le montant réclamé, la raison de la rectification, la prescription et vous aident, le cas échéant, dans l'élaboration d'un plan d'apurement.

### **Evaluation - changements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Un projet de nouvel arrêté royal a été mis à l'ordre du jour du Comité B de

ce mercredi 6 octobre. Il pourrait entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toutefois, comme il fait partie de l'accord sectoriel (qui n'a toujours pas été finalisé, faute d'engagements budgétaires), encore un peu de patience.... La CGSP a rappelé ses exigences et espère que le Gouvernement prendra ses responsabilités et posera des actes qui témoignent de son respect envers la Fonction publique.

Les grands changements résident dans la suppression du lien qui existe actuellement entre l'évaluation et la carrière pécuniaire, la suppression des mentions autres que la mention « insuffisant », qui sera la seule qui subsistera et qui pourra être attribuée en fin de cycle mais également en cours de cycle et qui devra être obligatoirement précédée d'une remédiation. En cas de recours contre la mention « insuffisant », l'avis unanime de la Commission de recours en matière d'évaluation sera dorénavant contraignant.

Le nouveau projet a pour intention de réduire la charge administrative (un seul entretien obligatoire), de renforcer le rôle du Directeur P&O/son délégué, d'orienter l'évaluation plus sur le développement des compétences, d'individualiser les objectifs (suppression des objectifs d'équipe) et de développer une véritable culture de «feedbacks».

La CGSP a déjà émis de nombreuses remarques sur le texte présenté et attend les réactions de l'autorité... mais la négociation vient juste d'être entamée.

### Travail intérimaire

La CGSP est opposée au travail intérimaire dans la Fonction publique. Elle l'a encore rappelé en Comité B (Fonction publique fédérale) alors qu'un avis des organisations syndicales était demandé sur un marché public relatif à la mise à disposition de travailleurs intérimaires pour des entités de l'administration fédérale. La CGSP a également interpellé le SPF Finances, futur utilisateur potentiel.

### Personnel victime des intempéries

Inutile de chercher une aide via l'onglet « service social » de l'intranet du SPF Finances car il n'en n'existe pas.

La CGSP, lors du CIC Personnel, a rappelé son attachement à l'existence d'un service social en demandant à l'autorité de prévoir des aides pour les collègues en difficultés. Si vous avez été victime d'intempéries, n'oubliez pas de contacter les assistantes sociales du SPF Finances, mais aussi les délégués CGSP.

La CGSP continuera de revendiquer la mise en place d'un service social avec du personnel en suffisance et un budget.

### Bureaux partagés « Dynamic Office » et « Dynamic Office light » - nouveau projet

L'autorité souhaite poursuivre son projet de « Dynamic Office » alors que le seul avantage offert par ce mode

d'organisation de l'espace de travail est d'ordre budgétaire (à relativiser au regard des budgets nécessaires à leur aménagement et de la perte de bien-être et de temps de travail pour le personnel).

Alors que beaucoup d'inconvénients ont été mis en évidence, que ce genre de bureau n'est pas du tout adapté au niveau de la santé (pandémie) et que, même l'Inspection des Finances a émis des remarques négatives, l'autorité entend poursuivre dans cette voie.

C'est ainsi qu'un projet de « Dynamic Office light » sera mis en place en octobre 2021, au niveau de la tour C du North Galaxy, où 5 étages seront aménagés en des espaces de travail avec des bureaux partagés (suppression de toute place de bureau attitrée). Bien sûr, dans sa communication, l'autorité argue du fait que « *vous pourrez télétravailler 3 jours par semaine. Vous serez donc moins présent au bureau qu'avant la crise* ».

Notre employeur, qui a décidé de ne plus offrir de bureaux 5 jours /5 à tous ses travailleurs, semble perdre de vue que le télétravail ne peut se faire que sur base volontaire et que ce mode d'organisation du travail ne convient pas à tout le monde.

### Affiliation

N'hésitez pas à nous rejoindre en vous affiliant.

D'autres questions ?  
Contactez l'équipe Finances de la  
CGSP AMiO  
[finances.AMiO@cgspacod.be](mailto:finances.AMiO@cgspacod.be)

